



UNION REGIONALE
DES SYNDICATS
DE L'EDUCATION
NATIONALE
URSEN CGT

UNION LOCALE CGT
RENNES SUD EST
5, rue de la SAUVAIE
35000 RENNES

FEDERATION DE
L'EDUCATION, DE
LA RECHERCHE ET
DE LA CULTURE

Déclaration des Élues CGT ÉDUC'ACTION BRETAGNE à la CCP AESH du jeudi 19 décembre 2019

Monsieur le Recteur, Mesdames, Messieurs,

Lors de la précédente Commission Consultative Paritaire du 12 juin 2019, la CGT Éduc'action Bretagne avait rappelé les conditions dans lesquelles s'étaient tenues les consultations avec les organisations syndicales représentatives autour de la circulaire parue au B.O. du 6 juin 2019.

Une fois encore, force est de constater que nos alertes et inquiétudes sont restées lettre morte et que les promesses annoncées par le ministère qui prône pourtant l'École inclusive n'ont pas été à la hauteur pour réussir sereinement cette rentrée. Le chien aboie et la voix de son maître passe !

En effet, ce nouveau cadre de gestion des personnels AESH ne semble pas être appliqué à l'identique dans les quatre départements de notre académie, si l'on en croit notamment les critères aléatoires retenus pour définir leur contrat au petit bonheur des besoins identifiés, souvent tardivement, dans l'accompagnement des élèves en responsabilité tantôt individualisé, tantôt mutualisé, et/ou sur un, voire plusieurs établissements, PIAL ou hors PIAL. Pour le moins, l'absence de concertation avec les collègues AESH en vue de leur affectation demeure. Ils/elles ne peuvent toujours pas avoir un éventuel droit de regard sur les décisions injonctives et/ou autoritaires des services départementaux afin d'obtenir notamment des quotités de service à temps plein qui leur garantiraient un salaire plus décent et digne de ce nom. C'est à prendre ou à laisser, ce sont même entendus répondre certain-e-s AESH !

Aussi, cette approximation dans le traitement des ressources humaines a généré de la souffrance pour bon nombre de collègues désorienté-e-s après ordre et contre ordre de leur affectation pour optimiser non pas un réel suivi des élèves au regard de leur handicap mais plutôt pour rentabiliser les moyens budgétaires alloués et toujours contraints. Et cette désorganisation observée dans notre académie a une fois encore contribué au mauvais traitement de ces personnels et indirectement celui des élèves voire des établissements scolaires, au regard de la non-reconduction de contrats, de l'absence de formation des néo recruté-e-s, ou bien encore du retard subi dans le versement des salaires, ou devant parfois se contenter d'acomptes dérisoires.

C'est la raison pour laquelle, la CGT Éduc' action et son collectif national AESH a appelé à la journée d'action et de mobilisation l'ensemble des collègues le 20 novembre dernier autour de revendications légitimes pour la reconnaissance d'un vrai métier, et continue de les soutenir pour faire avancer leurs droits jusqu'à une réelle reconnaissance salariale et statutaire à hauteur de leurs conditions pénibles de travail.

À l'heure des contre-réformes qui secouent le pays actuellement, le gouvernement confirme sa détermination à casser notre service public en général et notre École en particulier, mettant ainsi fin aux conquêtes sociales qui garantissaient sans distinction aux citoyen-ne-s, une éducation égalitaire, un travail partagé et une santé assurée.

Or, nous craignons que les situations examinées ce jour lors de cette CCP nous confirment que la seule réponse préventive apportée ne serait que la porte de sortie vers une précarité renforcée. On est loin dès lors de la bienveillance tant décriée à laquelle devraient prétendre les personnels de l'Éducation nationale, d'autant que la « loi de la transformation de la Fonction Publique » votée en catimini cet été voit disparaître les élu-e-s paritaires des instances. Aussi, la CGT Éduc'action continuera à faire entendre leur voix et à défendre leur situation en laissant l'entière responsabilité à l'institution de distribuer les mauvais points !

Enfin, notre détermination du moment est bel et bien de mettre un point final au projet anti-social de réforme des retraites Macron/Delevoye qui pénalisera davantage l'ensemble des catégories socio-professionnelles les plus précaires dont les AESH.

Et, seul son abandon en l'état évitera également aux Femmes, dont les carrières sont plus souvent discontinues et à temps partiel subies que celles des Hommes, de devoir travailler au-delà de 64 ans, d'autant plus si elles ne peuvent justifier d'une carrière complète pour bénéficier d'une obole de 1000 € gracieusement allouée, et de les maintenir ainsi dans une situation proche du seuil de pauvreté.

Mais que les invisibles que nous sommes soient rassuré-e-s, car les mal entendants politiques d'aujourd'hui seront sans aucun doute les mal entendu-e-s de demain !

Merci de votre attention

Les élues de la CGT ÉDUC'ACTION BRETAGNE